



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

CSA ministériel du 30 novembre 2023

Déclaration de FORCE OUVRIERE

JO 2024

**On ne sait pas encore qui aura les médailles d'or...on sait qui sont les favoris pour la médaille de plomb :
Les salariés et agents publics!**

Monsieur le Président
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

De nombreux agents de notre pôle ministériel sont d'ores et déjà mobilisés pour assurer la préparation des JO et Jeux Paralympiques et seront directement et lourdement mobilisés pour leur tenue (Administration Centrale, DRIEAT, DIR, VNF, DIRM, DDT(M), DGAC,...). Au delà de ce premier cercle, de nombreux agents seront eux indirectement mais lourdement touchés par les effets induits par cet évènement.

Pour FO, si l'organisation d'une telle compétition mondiale peut en effet amener à étudier et prendre en compte des exigences inhabituelles, elle ne saurait justifier des mesures punitives à l'instant t, encore moins dans la durée.

Alors au-delà des généralités évoquées lors du dernier CSAM, qui ne répondent aucunement aux questionnements concrets, nous ne saurions attendre les prochaines échéances de début 2024 pour alerter les ministres sur les lignes rouges en train d'être franchies.

Non, les JO ne peuvent justifier de soumettre les salariés et agents résidant à proximité des sites olympiques à des conditions de travail dégradées, non les JO ne sauraient justifier la privation de liberté individuelle, non les JO ne sauraient justifier des reculs sociaux temporaires ou permanents. A la mobilisation exceptionnelle pour la réussite de cet évènement doit répondre une récompense collective, pas une punition. Sauf à vouloir s'inspirer du traitement social de la dernière coupe du monde de football dont on se souvient des conditions de préparation...

Exemple criant, la proposition de loi sénatoriale relative à la prévisibilité de l'organisation des services de la navigation aérienne en cas de mouvement social. L'Assemblée Nationale avec le soutien actif du gouvernement tente le passage en force via des procédés totalement déloyaux en inscrivant cette proposition de loi par surprise de façon à prendre tout le monde de court.

Pour mémoire, le contrôle aérien est déjà soumis à une limitation du droit de grève avec un service minimum. Avec cette proposition de loi, les agents grévistes devraient aussi se déclarer individuellement au plus tard deux jours avant une grève. Concrètement, cela revient à rendre quasiment impossible le droit de grève dans la profession. Au-delà du caractère inacceptable de cette entrave au droit de grève, cette mesure pourrait ne pas être constitutionnelle. Ce n'est donc pas étonnant que cette mesure soit issue d'une proposition de loi pour éviter toute concertation préalable avec les organisations syndicales, une étude d'impact et la saisine du Conseil d'Etat qui aurait pu pointer une telle inconstitutionnalité.

Aujourd'hui il s'agirait du contrôle aérien en lien direct avec le contexte des JO, demain qui se verra imposer de nouvelles restrictions au droit de grève ?

Au delà de ce sujet emblématique, FO s'oppose à toute contrainte ou mesure exceptionnelle, de quelque nature que ce soit, sans consultation formelle des instances représentatives compétentes, et revendique la mise en place pour chacune d'entre-elles de mesures compensatoires assises sur des budgets spécifiques non auto-financées par les agents.

Il en va ainsi du déplafonnement annuel des indemnités télétravail, du déplafonnement des versements dans les CET, de la mise en place d'ASA pour les agents dont les missions ne sont pas télétravaillables ou confrontés à des problèmes de garde d'enfants, de la clarification/amélioration des conditions de recours à l'astreinte (y compris l'augmentation justifiée de 20 % des taux d'indemnisation), de la budgétisation des « gratifications » annoncées hors masse salariale 2024. « Gratifications » dont nous restons demandeurs d'un cadrage pour éviter l'opposition entre personnels.

Il en va aussi de la mise en place de moyens exceptionnels pour garantir les conditions d'accès des agents à leurs lieux de travail et leurs conditions de travail (y compris posté) sur site, pour offrir aux agents mobilisés des dispositifs de garde d'enfants (le CGCV est pleinement mobilisé à cet effet et attend le soutien nécessaire du ministère).

Et nous ne saurions enfin tolérer que les JO justifient d'une attaque sur la tenue du cycle collectif de mobilité 2024/09, ni ponctuellement, ni durablement !!

Les JO 2024 verront donc la mobilisation croisée et unitaire de nombre de composantes du pôle ministériel, en particulier DIR et VNF. Et c'est ce moment qui est choisi pour crancer un nouvel épisode de fragmentation de son écosystème, au travers du projet de scission du statut des personnels d'exploitation.

Le courrier des ministres du 17 novembre tente de nous raconter une belle histoire :

- ils auraient bien voulu mais ils n'ont pas pu (la reconnaissance de la dangerosité des missions, un vrai grade pour les encadrants) ;
- juré craché, pour pérenniser les indemnités spécifiques à VNF, il n'y a pas d'autre choix que de couper le corps en 2 (à se demander comment il peut encore y avoir des corps ministériels voire interministériels!) ;
- promis, les agents pourront encore bouger entre DIR et VNF (vu l'empressement de notre DRH à promouvoir les mouvements entre services et EP voire à simplement centraliser les publications de postes...on n'y croit pas une minute!)

- bon, comme on s'est fait imposer un emploi fonctionnel pour les encadrants (format précaire appliqué à l'encadrement supérieur en catégorie C...au delta près du niveau de rémunération!), on a arraché un plan de requalification complémentaire en TSDD.

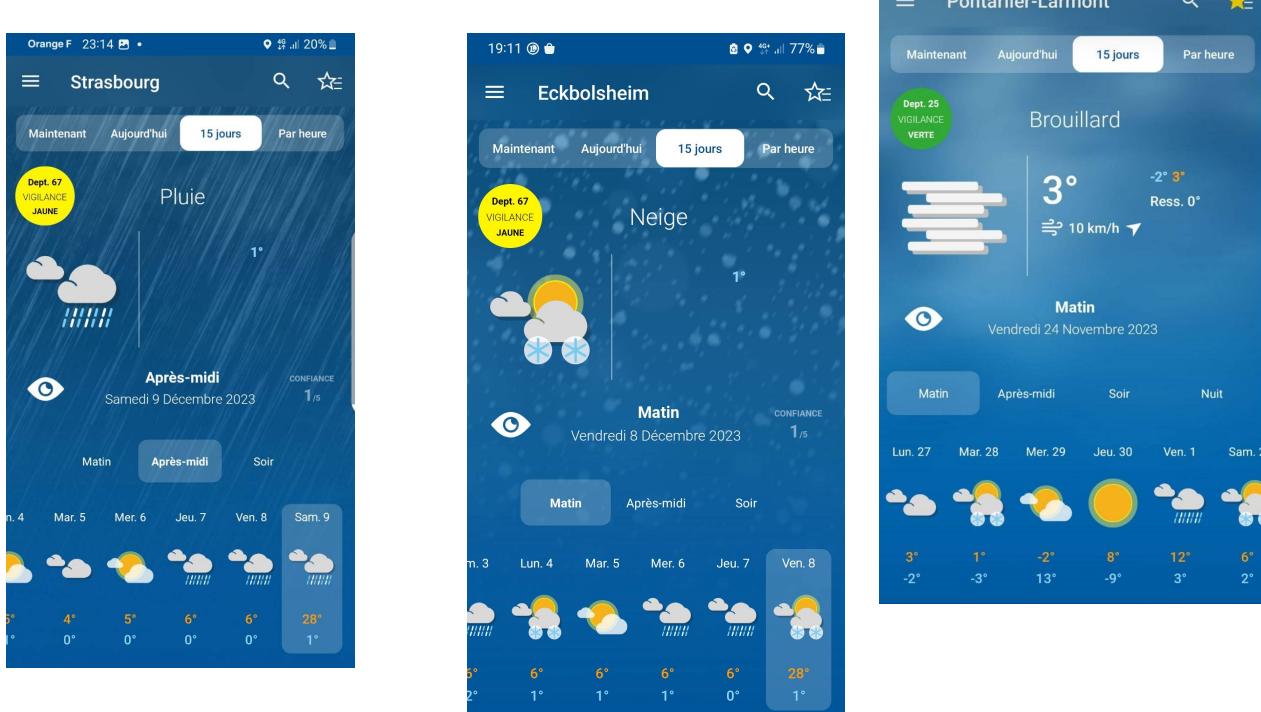
Ce dernier point n'aurait assurément pas pu être décroché sans les actions de FO avec certaines autres organisations syndicales en cette instance, sans les alertes et revendications que nous avons portées auprès du cabinet. Si nous en prenons acte dans « l'économie générale » de ce projet, nous alertons sur le fait qu'il est étalé sur 3 ans et articulé ou pas avec l'accès à l'emploi fonctionnel, et risque d'impliquer des inversions de carrière « grâce » à PPCR. Bref, potentiellement une belle foire d'empoigne en perspective...le plan de requalification des ATE en Techniciens de l'Environnement puissance 3!

Alors parlons vrai, c'est notre objectif en cette instance. La motivation réelle de cette coupure statutaire que vous avez réussi à vendre à la DGAFF, elle figure dans ce même courrier des ministres : la poursuite de la « transformation industrielle » de VNF...c'est à dire la préparation du passage en statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Avec des statuts d'établissement propres (les corps de l'IGN figurent aussi à l'ordre du jour), la bascule par compartiment en statut de droit privé sera grandement facilitée ! Sans vouloir se projeter à terme sur les DIR dans un contexte de préparation de la fin des concessions autoroutières...

C'est en intégrant l'ensemble de ces dimensions que nous porterons nos positions en cette instance, convaincus que des avancées sont par ailleurs nécessaires et indispensables pour les agents.

Enfin, nous profitons de cette séance pour pointer les points particuliers suivants :

- Transfert de la gestion des digues domaniales dans le cadre de GEMAPI : nous prenons acte de la mise dans les tuyaux de la consultation des instances de la DREAL Centre-Val de Loire et des DDT concernées d'un arrêté de restructuration, malheureusement bien tardivement et suite à notre alerte. Au delà des mesures d'accompagnement, nous attendons que les engagements de repositionnement sur des missions pérennes soit respectées.
- Transfert du Service de Prévision des Crues Méditerranée Est de Météo-France vers la DREAL PACA : vous nous aviez répondu lors d'un précédent CSAM « que l'on vous avait assuré que cela fonctionnerait ». Et bien d'après nos informations, si cela fonctionne encore, c'est bien grâce aux agents, pas à l'administration...mais la situation reste très fragile.
- Toujours côté Météo-France : face au déni de la direction générale sur les implication du projet « 3P », le SNITM-FO avec 2 autres organisations ont déposé un nouveau préavis de grève du 4 décembre 2023 au 7 janvier 2024. Un projet à faire pleurer du point de vue des conditions de travail des agents, mais qui pourrait faire rire (jaune) quant à ses résultats (remplacer l'homme par la machine n'est pas encore au point...ou alors le dérèglement climatique est vraiment déjà là!!).



- concernant la mise en place des Centres de Gestion Financière (transfert des CPCM à la DGFIP), nous venons d'apprendre que le ministère de l'intérieur a réalisé une évaluation des premières expérimentations, et en a tiré la conclusion qu'il fallait arrêter le massacre. Avec à la clé un abandon de la mise en place des CGF le concernant. Où en est l'évaluation du MTECT et quels motifs aurait-il à ne pas avoir les mêmes raisons que le MIOM pour conserver ses propres moyens en appui de l'exercice de ses missions ?

- quelles nouvelles pour ce qui est de la position des régions sur les projets de mises à disposition 3DS...et de la position du gouvernement en réponse à l'alerte de FO sur AuRA ?

Enfin, vous avez bien voulu nous transmettre en marge de l'ordre du jour de ce CSAM certains documents pour simple information. Sachez que nous ne nous sentons donc pas engagés par leur contenu. Mais nous les avons parcourus néanmoins ! Et sur le sujet de la déontologie, nous notons que pour les « petits fonctionnaires », la lecture des déontologues est assez restrictive. Un agent qui à son humble niveau a signé des arrêtés préfectoraux de réglementation de la circulation sur une autoroute concédée l'empêche d'aller travailler pour une autre filiale du même groupe sur une autre partie du réseau concédé où il n'a jamais eu affaire en tant que fonctionnaire. Nous sommes demandeurs de l'avis des référents déontologues émis à l'occasion de la nomination de certains anciens Premiers Ministres à la tête de certains opérateurs de transports, de certains très hauts-fonctionnaires de ce ministère depuis ou dans des groupes immobiliers...voire même de la nomination d'une ex-secrétaire d'État et ex-députée du pouvoir en place comme inspectrice de l'environnement et du développement durable (juré craché, les travaux de l'inspection sont réputés indépendants !). Ce n'est pas là du mauvais esprit, juste l'illustration d'un « 2 poids/2 mesures ».

Je vous remercie.